



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-03

Séance du 26 Janvier 2024

Date de convocation : 22/01/2024 L'an 2024, le 26 Janvier à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17
Pouvoirs : 4/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.
MUSSARD ; M. FLEISH ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR.

Avait donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à M. FLEISCH ;
M. OREAL à Mme CABANNE et Mme SERRA à Mme
LEVAVASSEUR.

Étaient absents excusés : Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-03 - OBJET : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

Madame la Vice-Présidente expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite

du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits hors montants inscrits en classe 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame la Vice-Présidente d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal et les budgets annexes qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Budget Général

Article comptable	Crédits 2023	Crédits 25%	Ouverture 2024
139148 - Autres communes	16 787,44	4 196,86	4 196,86
13918 - Autres	7 142,00	1 785,50	1 785,50
2031 - Frais d'études	45 000,00	11 250,00	11 250,00
204182 - Bâtiments et installations	1 800 000,00	450 000,00	450 000,00
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	200 000,00	50 000,00	50 000,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	22 363,30	5 590,83	5 590,83
21818 - Installations générales, agencements divers	309 090,00	77 272,50	77 272,50
21828 - Autres matériels de transport	64 100,00	16 025,00	16 025,00
21838 - Autre matériel informatique	115 050,00	28 762,50	28 762,50
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	20 700,96	5 175,24	5 175,24
2188 - Autres	810 230,06	202 557,52	202 557,52
275 - Dépôts et cautionnements versés	500,00	125,00	125,00
Total dépenses d'investissement BG	3 410 963,76	852 740,94	852 740,94

Budget EHPA

Article comptable	Crédits 2023	Crédits 25%	Ouverture 2024
1392 - Collectivités et établissements publics	136 923,61	34 230,90	34 230,90
13988 - Autres subventions	25 333,35	6 333,34	6 333,34
1572 - Provision pour gros entretiens ou grandes révisions(PGE)	151 967,00	37 991,75	37 991,75
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, pro	85 000,00	21 250,00	21 250,00
212 - Agencements et aménagements de terrains, plantation à demer	125,00	31,25	31,25
2154 - Matériel et outillage	113 810,10	28 452,53	28 452,53
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	1 278 265,10	319 566,28	319 566,28
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	86 910,00	21 727,50	21 727,50
2184 - Mobilier	22 358,80	5 589,70	5 589,70
2188 - Autres immobilisations corporelles	65 161,69	16 290,42	16 290,42
Total dépenses d'investissement EHPA	1 965 854,65	491 463,66	491 463,66

Budget EHPAD

Article comptable	Crédits 2023	Crédits 25%	Ouverture 2024
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, pro	5 037,00	1 259,25	1 259,25
211 - Terrains	15 000,00	3 750,00	3 750,00
2154 - Matériel et outillage	424 488,22	106 122,06	106 122,06
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	595 391,11	148 847,78	148 847,78
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	98 373,04	24 593,26	24 593,26
2184 - Mobilier	22 615,51	5 653,88	5 653,88
2188 - Autres immobilisations corporelles	7 812,81	1 953,20	1 953,20
Total dépenses d'investissement EHPAD	1 168 717,69	292 179,42	292 179,42

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les modifications des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 selon les écritures comptables ci-dessus énoncées. Les membres présents signent la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Directrice

Caroline MACIAG

